

ABDERRAHMANE BENKHALFA, SG DE L'ABEF "2008 sera l'année de la monétique"

Le secrétaire général de l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (Abef), Abderrahmane Benkhalfa, a plaidé jeudi lors de son passage au forum hebdomadaire de la Chaîne II de la radio nationale pour une généralisation de l'utilisation des chèques dans les opérations de paiement et de virement. Cette généralisation du chèque vise selon lui à mieux sécuriser les opérations bancaires des clients. Il dira à ce sujet que depuis l'entrée en vigueur du paiement de masse par télécompensation en mai 2006, pas moins de 20 000 chèques sont émis quotidiennement. Estimant que le processus de modernisation et de crédibilisation du chèque sera achevé durant l'année en cours, Abderrahmane Benkhalfa annoncera que l'année 2008 sera celle de la monétique et de l'élargissement de l'utilisation de la carte bancaire.

Un processus déjà lancé et qui concernera notamment la formation des banquiers, l'installation de distributeurs automatiques et la sensibilisation des commerçants à ce mode de paiement moderne. Par ailleurs, le secrétaire général de l'Abef a estimé que les scandales financiers qui ont secoué la place bancaire algérienne n'auront pas d'impact significatif sur la réputation de l'Algérie auprès de ses partenaires étrangers. "Et ce en raison du fait qu'il n'y a pas eu d'embargo sur ces dysfonctionnements. Et cette transparence est très appréciée par les étrangers", soutient-il. Interrogé sur les causes ayant été à l'origine de ces scandales financiers, le banquier considère que ceux-ci sont dus à l'émergence d'une classe d'affairistes avides de gain facile, "heureusement en voie d'extinction", apparus dans le sillage de l'évolution de l'économie algérienne, au manque de professionnalisme ainsi qu'à l'insuffisance des contrôles des opérations bancaires au niveau interne et externe.

Des insuffisances vis-à-vis desquelles l'Etat a pris des mesures afin de réduire les risques liés aux activités bancaires. L'invité du forum citera à ce propos entre autres l'élaboration d'une liste centralisée de personnes et d'entreprises considérées comme étant de mauvais clients, la multiplication par cinq du capital pour la création d'une banque (2,5 milliards de dinars disponibles en liquide) et enfin l'instauration de nouvelles règles dans la délivrance des agréments pour les banques privées particulièrement pour ce qui est de la compétence managériale bancaire. S'agissant du processus de privatisation des banques publiques, Abderrahmane Benkhalfa a souligné que l'intérêt porté par les grandes banques étrangères traduit l'importance de la place bancaire algérienne. Il saluera dans ce cadre ces processus d'ouverture aux groupes internationaux car cela va permettre "l'amélioration des services bancaires et la modernisation de la gestion des établissements financiers algériens".

Lotfi Mérad

Les banques ont accordé 1800 milliards de dinars de crédit en 2006

"Le volume des crédits tous types confondus accordés par les banques algériennes en 2006 s'est élevé à 1800 milliards de dinars", a indiqué Abderrahmane Benkhalfa, SG de l'Abef en précisant que le portefeuille crédits des banques a connu en 2006 une évolution de 15% par rapport à l'année 2005. Des paramètres qui selon lui traduisent la bonne santé et l'importance du secteur financier algérien. Concernant les ressources bancaires, celles-ci ont été de 2500 milliards de dinars durant l'exercice écoulé.

L. M.

EMIGRATION CLANDESTINE

Arrestation de 8 harragas au port de Annaba

Les gardes-côtes de la station maritime principale du port d'Annaba ont mis en échec dans la nuit de mercredi à jeudi derniers, la tentative de huit harragas qui voulaient rejoindre

la rive nord de la Mer méditerranéenne à bord d'une embarcation de pêche construite en bois, a-t-on appris de sources sûres. Ces jeunes, dont six sont originaires de

cette même ville et deux autres issus de la localité d'Echatt dans la wilaya d'El-Tarif, ont avoué lors de leur audition, avoir cotisé à hauteur de 60 000 DA chacun pour se payer

une barque de 4,5 m de longueur, dotée d'un moteur d'une capacité de 40 CH, à bord de laquelle ils voulaient atteindre la Sardaigne en Italie.

Lyas Hallas

TRAFIC D'ARMES

Un réseau international démantelé à Constantine

Pas moins de 27 personnes dont deux Tunisiens et un Français ont été présentées jeudi dernier au parquet de Constantine et mises aussitôt sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur eu égard aux graves charges retenues contre elles, à savoir ; appartenance à un réseau international de trafic d'armes et de munitions, détention et commercialisation d'armes à feu et munitions sans autorisation, recel et complicité. Une affaire qui intervient suite au coup de filet spectaculaire opéré la semaine dernière par les services de la police judiciaire relevant de la Sûreté de wilaya de Constantine. En effet, agissant sur infor-

mations faisant état d'un mouvement suspect dans une maison située au quartier de Sidi-M'cid, les éléments de la PJ, qui ont encerclé dans un premier temps ladite demeure, ont par la suite procédé à l'arrestation du propriétaire des lieux en compagnie de deux Tunisiens après la découverte dans une cache aménagée au toit d'un camping-car de marque Mercedes appartenant aux suspects, de 165 fusils de chasse de fabrications française et russe et 995 cartouches de 16 et 12 millimètres.

Deux heures après cette intervention, un quatrième suspect, un Français âgé de 32 ans, est arrêté en plein centre-

ville de Constantine. C'est ce dernier, en fait, qui a acheminé les armes, le 9 février, à bord du camping-car en provenance de Marseille via le port de Skikda.

L'enquête révélera qu'un autre conducteur, également français, était entré sur le territoire national par le port de Béjaïa à bord du même véhicule, en novembre 2006.

Les investigations ne s'arrêteront pas à ce niveau puisqu'il s'avérera que le réseau étend ses ramifications à d'autres wilayas dont Batna et Tébessa où seront arrêtées 23 autres personnes. 12 fusils et 431 cartouches supplémentaires ont été récupérés à Batna, notam-

ment alors que pas moins de 14 individus demeurent en fuite et font l'objet d'intenses recherches. Et à ce stade de l'enquête, les investigations qui ont démontré qu'il s'agit bel et bien d'un réseau international franco-maghrébin particulièrement, de trafic d'armes n'ont pu par contre établir un lien entre ce dernier et une quelconque entreprise terroriste. A noter que cette opération a été également sanctionnée par la saisie de deux autres véhicules de type Passat Volkswagen et une Peugeot 206, 30 300 euros et cinq téléphones cellulaires appartenant aux membres du réseau.

K. G.

ORAN : 20^e JOUR DU PROCES BCIA/ LES PLAIDOIRIES DE LA DEFENSE SE POURSUIVENT

Ceux qui sont "protégés" par la loi française n'ont aucun respect envers la justice de leur pays

Comme prévu par le président de la cour, dès l'ouverture du procès le 27 janvier 2007, la journée du jeudi était inscrite dans le calendrier de travail de cette juridiction concernant l'affaire de la BCIA, dès lors que les plaidoiries de la défense auront commencé. Ainsi, la matinée de ce jeudi fut consacrée à la poursuite des plaidoiries concernant principalement les accusés, des commerçants signataires de traites avalisées sans qu'il y ait aucune transaction commerciale. Leur défense s'est dit navrée de constater que ceux qui sont jusque-là "inextradables" car ayant avancé comme motif des raisons d'ordre médical "se cachent ainsi derrière le droit français en ignorant le leur". Par contre, dira l'un des avocats de la défense, "nos clients, eux, se sont conformés à la loi algérienne et n'ont pas fui, tout au contraire, ils ont confiance en son impartialité".

Amel B. - Oran (Le Soir) - Ce jeudi matin la salle de la cour criminelle d'Oran fut marquée par des plaidoiries allant souvent dans un même ordre d'idées à savoir s'il y avait bien eu une complicité de la part de leurs clients et si leur connaissance effective des conséquences de leur implication était intentionnelle dans ce cercle triangulaire qui a mené au préjudice causé à la BEA. Leur réponse est de suite

négative : "Nos clients n'ont jamais pris part à ce cercle et n'avaient aucune connaissance du but recherché à travers leur "participation" qui n'était en fait pour eux qu'une simple occasion à saisir pour gagner leur vie et s'en sortir dans un domaine aussi rude qu'est le commerce". La défense de Sahraoui a souligné le fait qu'à aucun moment, l'expert n'avait démontré que son client était au courant de cette

relation triangulaire qui visait à déléster la BEA d'autant de liquidités possibles.

Concernant les bons de caisse pour lesquels son client est poursuivi, l'avocat dira que "ces mêmes bons ne lui sont pas tombés du ciel, mais ils lui ont été remis par Mohamed Ali Kharoubi, directeur d'une banque privée, agréée par l'Etat. Le droit commercial s'appuie sur la confiance qu'il avait en sa banque avec qui il était en relation depuis 1998".

L'intervenant a soulevé la responsabilité de la commission bancaire dans toute cette affaire, estimant qu'en l'an 2000, elle aurait dû stopper l'hémorragie de la BCIA. Au lieu de cela, dit-il, son P-dg Ahmed Kharoubi fut tout simplement sanctionné en le destituant et en payant une amende. Ces accusés ici présents, eux, sont poursuivis en justice. Cette commission bancaire devrait être ici en tant qu'accusée, car elle a laissé faire".

Autre cas singulier, selon l'avocat de la défense de l'accusé Boukhatem Saïd, cela consiste dans le fait que son client ne soit tout simplement pas poursuivi dans le cadre d'un "problème de traites" avec la BCIA, mais avec l'ABC banque. Preuve de son innocence, dit-il, c'est qu'à ce jour il n'a pas été licen-

cié par la BEA et y a même été promu bien après les faits. Comment expliquer dans ce cas que cette même banque qui l'a promu, a déposé plainte contre lui ? La réponse évoquée par l'avocat serait liée à un règlement de comptes qui est dû à un désaccord entre lui et le directeur régional de la BEA qui avait remplacé M. Baghdadi.

Pour l'avocat de l'accusé Bounab, si la cour est tenue aujourd'hui à traiter cette affaire dite de la BCIA c'est bien "à cause de la politique choisie, à savoir le libéralisme et la privatisation qui ont été mis en place sans pour autant prendre en considération leurs conséquences. Ainsi, l'on a sacrifié les sociétés étatiques et voilà qu'aujourd'hui on sacrifie nos institutions bancaires. On s'est aventuré dans un domaine pour lequel nous n'étions pas préparés".

Tous les avocats ont émis la même demande en clôturant leur plaidoirie, tout d'abord la liberté pour leurs clients et encore et toujours la même requête : ne pas prendre en considération le rapport d'expertise, le laisser de côté et ne juger les accusés que sur la base de leurs témoignages durant leurs auditions devant le juge.

Les plaidoiries des avocats de la défense se poursuivent aujourd'hui.

A. B.